



## SAINT-AQUILIN

Mairie  
Le bourg  
24110 SAINT-AQUILIN

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU SAMEDI 1<sup>er</sup> JUIN 2013**

**Présents** : Josiane DURIEUX, Jean-Luc BOMBAUT, Philippe MERLET, Annick DEZON, Jean-Luc PARISOT, Morgane de SEISSAN, Christian JEAN.

**Absents excusés** : Pascal DEGUILHEM, Céline BEAU et Rémi MARTRECHAS

### Délibérations

Vu la Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) reçue le 22/05/2013, adressée par Mr HENNEQUIN-LAGARDE, notaire à Saint-Astier, en vue de la cession d'un ensemble de bâtiments et d'une propriété rurale appartenant à la famille REBOUL, la commune décide d'exercer son droit de préemption urbain sur le bâtiment cadastré AX n°277 et le terrain cadastré AX n°139 situés au bourg. L'objectif est d'installer la garderie périscolaire dans le bâtiment et de procéder à l'agrandissement du cimetière sur la parcelle AX n°139.

Le conseil municipal décide de revaloriser le prix des loyers des logements communaux suivant l'indice de référence des loyers.

A compter du 1er juillet 2013 : le logement T2 occupé par Madame PIERROT sera de 241,46 €.

A compter du 1er septembre 2013 : le logement de l'école occupé par Monsieur THIAM sera de 305,65 € et le montant des charges (chauffage) de 52,00 €.

### Divers

La demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) sollicitée pour la réalisation de l'aménagement du bourg et de la traverse n'a pas été retenue pour la programmation 2013. Le dossier est valable deux ans, il sera représenté en 2014.

La commune a demandé au Crédit Agricole une étude pour le financement des travaux.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'arrêté du Préfet de la Dordogne, mettant fin à l'exercice des compétences du Syndicat Intercommunal d'Action Sociale (SIAS) de Neuvic sur l'Isle, au 31 décembre 2013. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, la future communauté de communes exercera la compétence action sociale sur le territoire des communes membres en lieu et place du SIAS.

La municipalité lors d'une précédente réunion a envisagé la révision de la carte communale en 2013; pour cela, il faut que la Communauté de Communes de la Vallée du Salembre délibère pour prescrire cette révision.

Pour la réparation du mur séparatif du cimetière et la pile du portail en pierre de taille à refaire à l'école, un devis va être demandé à Monsieur SOULIMENT, artisan.

Les containers à poubelles de "Jaubertie" vont être re-déplacés.

Des plateformes et des structures vont être installées en divers endroits.